

AEDIFICA

**SOCIETE IMMOBILIERE REGLEMENTEE PUBLIQUE DE DROIT BELGE
SOCIETE ANONYME**

**AVENUE LOUISE 331-333
1050 BRUXELLES**

R.P.M. BRUXELLES 0877.248.501

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE AU THE DOMINICAN À 1000 BRUXELLES, RUE LEOPOLD 9
LE 28 OCTOBRE 2016**

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

En l'absence du Président du conseil d'administration, la séance est ouverte à 15h04 sous la présidence de Monsieur Stefaan Gielens.

Monsieur le Président désigne Madame Sarah Everaert en qualité de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateurs : Madame Anne Verbeeck et Monsieur Guido De Decker.

En vue des points figurant sur l'ordre du jour et tenant compte de l'intérêt social de la société, Monsieur Stefaan Gielens passe la parole à Monsieur Jean Franken, le plus âgé parmi les administrateurs présents, qui mènera à bien la suite de la réunion de l'assemblée générale.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires dont les titres ont été enregistrés comptablement à leur nom le 14 octobre 2016 à vingt-quatre heures (heure belge) (la « date d'enregistrement ») et qui ont indiqué leur volonté de participer à cette assemblée générale. Les noms, prénoms et adresses ou les formes juridiques, dénominations sociales et sièges sociaux de ces actionnaires, le nombre d'actions que chacun de ces actionnaires détenait à la date d'enregistrement et pour lesquels il a déclaré vouloir participer à cet assemblée générale, ainsi que la description des documents qui établissent la détention de ces actions à cette date d'enregistrement, sont repris dans la liste de présence ci-annexée. Les procurations sous seing privé qui ont été données par les actionnaires mentionnés ci-dessus et qui ont été transmises à l'assemblée, sont ajoutées à cette liste de présence.

Cette liste spécifie en outre si des administrateurs et/ou le commissaire assistent à l'assemblée.

CONVOICATIONS - PRESENCES - MAJORITES

Les titulaires d'actions nominatives ont été convoqués par lettres remises à la poste le 27 septembre 2016.

Les titulaires d'actions dématérialisées ont été convoqués par voie de publications parues dans la presse le 28 septembre 2016 (*L'Echo* et *De Tijd*), au Moniteur belge le 28 septembre 2016 et sur le site internet (à partir du 28 septembre 2016). Les justificatifs de ces avis de convocation sont déposés sur le bureau.

Les documents à communiquer aux actionnaires ont été mis à leur disposition conformément aux dispositions légales.

Les administrateurs et le commissaire ont été convoqués conformément aux dispositions légales.

Sur cette base, le bureau constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il résulte de la liste de présences que 4.076.747 actions sur un total de 14.192.032 actions sont présentes ou représentées. La société ne détient aucune action propre.

Les formalités prévues aux termes de l'article 21 des statuts pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

ORDRE DU JOUR

On n'a pas requiert l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de cet assemblée générale, comme publié sur le site internet de la société et dans la presse et dans le Moniteur Belge le 28 septembre 2016, ni a-t-on déposé des propositions de décisions concernant des points à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Dès lors, la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2016

2. Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2016 et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2016
3. Commentaire par le comité de nomination et de rémunération du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2016
5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2016 et affectation du résultat

Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2016, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 2,10 € brut par action (coupon n°15) aux actionnaires.

6. Approbation du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise

Proposition d'approuver le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

7. Décharge aux administrateurs de la société

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016.

8. Décharge au commissaire de la société

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2016.

9. Renouvellement des mandats d'administrateur

Proposition de renouveler, sous condition d'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (« FSMA »), avec effet immédiat, le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Jean Kotarakos, en qualité d'administrateur exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019 ;

- Monsieur Jean Franken, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

10. Approbation du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2015/2016. Approbation de l'octroi au CEO, au CFO, au COO et au CLO du droit d'acquérir chacun définitivement des actions dans le cadre de ce plan pour un montant brut de respectivement 110.000 euros (CEO), 90.000 euros (CFO), 40.000 euros (COO et CLO) au cours de l'exercice social 2016/2017

Proposition d'approuver le « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2015/2016. Proposition d'approuver l'octroi au CEO, au CFO, au COO et au CLO du droit d'acquérir chacun définitivement des actions pour un montant brut de respectivement 110.000 euros (CEO), 90.000 euros (CFO), 40.000 euros (COO et CLO) dans le cadre de ce plan au cours de l'exercice

social 2016/2017, conformément à la disposition 7.13 du Code de gouvernance d'entreprise 2009 et à l'article 520ter C. Soc.

11. Rémunération des administrateurs non-exécutifs

Proposition de fixer, à partir de l'exercice social 2016/2017 jusqu'à nouvel ordre, la rémunération des administrateurs non-exécutifs de la manière suivante :

1° rémunération annuelle fixe : (i) une rémunération annuelle fixe de 50.000 euros hors TVA pour le président du conseil d'administration, (ii) une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros hors TVA pour le président du comité d'audit, pour le président du comité de nomination et de rémunération et pour le président du comité d'investissement, (iii) une rémunération annuelle fixe de 15.000 euros hors TVA pour chacun des autres administrateurs non-exécutifs ; et

2° jetons de présence : (i) un jeton de présence d'un montant de 1.000 euros hors TVA par administrateur et par séance du conseil d'administration et (ii) un jeton de présence d'un montant de 900 euros hors TVA par administrateur et par séance du comité d'audit, du comité de nomination et de rémunération et du comité d'investissement.

12. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit liant la société

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toutes dispositions des trois conventions de crédit du 19 février 2016 entre la société et SA ING Belgique qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toutes dispositions de la convention de crédit du 7 juin 2016 entre la société et Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe (« CENFE ») qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toutes dispositions des deux conventions de crédit du 15 juin 2016 entre la société et SA BNP Paribas Fortis qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toutes dispositions de la convention de crédit du 27 juin 2016 entre la société et SA Belfius Banque qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toutes dispositions des trois conventions de crédit du 28 juin 2016 entre la société et SA KBC Banque qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

13. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «De Stichel», absorbée par Aedifica le 21 décembre 2015, pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «De Stichel» pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus.

14. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «De Stichel»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «De Stichel» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015.

15. Décharge au commissaire de la société anonyme «De Stichel»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «De Stichel» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015.

16. Approbation des comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée «Overbeke», absorbée par Aedifica le 21 décembre 2015, pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée «Overbeke» pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus.

17. Décharge au gérant de la société privée à responsabilité limitée «Overbeke»

Proposition de donner décharge au gérant de la société privée à responsabilité limitée «Overbeke» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015.

18. Décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée «Overbeke»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée «Overbeke» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015.

19. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «Michri», absorbée par Aedifica le 21 décembre 2015, pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «Michri» pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus.

20. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Michri»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Michri» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015.

21. Décharge au commissaire de la société anonyme «Michri»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «Michri» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015.

22. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «Villa Temporis», absorbée par Aedifica le 21 décembre 2015, pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «Villa Temporis» pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus.

23. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Villa Temporis»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Villa Temporis» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015.

24. Décharge au commissaire de la société anonyme «Villa Temporis»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «Villa Temporis» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015.

25. Approbation des comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Poortvelde», absorbée par Aedifica le 4 juillet 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Poortvelde» pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

26. Décharge aux gérants de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Poortvelde»

Proposition de donner décharge aux gérants de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Poortvelde» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 24 mars 2016, du 24 mars 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 4 juillet 2016.

27. Décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Poortvelde»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Poortvelde» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 24 mars 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 4 juillet 2016.

28. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «RL Invest», absorbée par Aedifica le 4 juillet 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «RL Invest» pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

29. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «RL Invest»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «RL Invest» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 29 mars 2016, du 29 mars 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 4 juillet 2016.

30. Décharge aux commissaires de la société anonyme «RL Invest»

Proposition de donner décharge aux commissaires de la société anonyme «RL Invest» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 18 mars 2016, du 18 mars 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 4 juillet 2016.

31. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «La Croix Huart», absorbée par Aedifica le 2 septembre 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «La Croix Huart» pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

32. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «La Croix Huart»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «La Croix Huart» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016.

33. Décharge au commissaire de la société anonyme «La Croix Huart»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «La Croix Huart» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016.

34. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «Patrimoniaire Flandria», absorbée par Aedifica le 2 septembre 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «Patrimoniaire Flandria» pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

35. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Patrimoniaire Flandria»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Patrimoniaire Flandria» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016.

36. Décharge au commissaire de la société anonyme «Patrimoniaire Flandria»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «Patrimoniaire Flandria» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016.

37. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «Senior Hotel Flandria», absorbée par Aedifica le 2 septembre 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «Senior Hotel Flandria» pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

38. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Senior Hotel Flandria»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Senior Hotel Flandria» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016.

39. Décharge au commissaire de la société anonyme «Senior Hotel Flandria»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «Senior Hotel Flandria» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016.

40. Divers

Les actionnaires n'ont pas posé par écrit des questions aux administrateurs de la société au sujet de leur rapports et des points portés à cet ordre du jour ni au commissaire au sujet de ses rapports.

RESOLUTIONS

- 1. Présentation du rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2016**

L'assemblée générale dispense le Président de faire la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration relatifs à l'exercice social statutaire et à l'exercice social consolidé clôturés au 30 juin 2016.

Le Président et le comité de direction présentent à l'assemblée l'état actuel du portefeuille immobilier de la société, ainsi que les comptes consolidés et sociaux de la société.

- 2. Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2016 et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2016**

L'assemblée générale dispense le commissaire de faire la lecture de ses rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 juin 2016 et relatifs au rapport de gestion.

- 3. Commentaire par le comité de nomination et de rémunération du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise**

Le Président du comité de nomination et de rémunération commente le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise, à l'assemblée générale.

- 4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2016**

La réponse est donnée aux questions posées par les actionnaires.

En sa séance du 2 septembre 2016 le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2016 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes selon le schéma IFRS.

Ces comptes ont été mis à la disposition des actionnaires en même temps que les comptes annuels sociaux et ont été communiqués à l'assemblée générale conformément à l'article 120 du Code des sociétés.

L'assemblée générale en prend connaissance.

5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2016 et affectation du résultat

En sa séance du 2 septembre 2015, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2016 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis selon le schéma IFRS.

Ces comptes annuels sociaux ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 553 du Code des sociétés.

Le résultat net de l'exercice est +40.340.851 €.

Le conseil d'administration propose d'affecter ce résultat comme suit :

Proposition d'affectation	2015/2016
A. Résultat net	40.340.851
B. Transfert aux/des réserves (-/+)	8.500.660
1. Transfert à/de la réserve du solde (positif ou négatif) des variations de juste valeur des biens immobiliers (-/+)	
- exercice comptable	18.066.033
- exercices antérieurs	0
- réalisation de biens immobiliers	730.675
2. Transfert à/de la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement (-/+)	-4.382.170
3. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (-)	
- exercice comptable	-134.668
- exercices antérieurs	0
4. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (+)	
- exercice comptable	0
- exercices antérieurs	0
5. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (-)	
- exercice comptable	-5.455.572

- exercices antérieurs	0
6. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (+)	
- exercice comptable	0
- exercices antérieurs	0
7. Transfert à/de la réserve du solde des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires (-/+)	0
8. Transfert à/de la réserve des latences fiscales afférentes à des biens immobiliers sis à l'étranger (-/+)	-323.638
9. Transfert à/de la réserve des dividendes reçus destinés au remboursement des dettes financières (-/+)	0
10. Transfert aux/des autres réserves (-/+)	0
11. Transfert au/du résultat reporté des exercices antérieurs (-/+)	0
C. Rémunération du capital prévue à l'article 27, § 1er, al. 1er	25.778.406
D. Rémunération du capital - autre que C	4.014.266
E. Résultat à reporter	2.047.519

Bénéfice à distribuer

Rémunération du capital	29.792.672
Soit par action ayant droit au dividende à partir du 1 juillet 2015 (€ par action ayant droit au dividende à partir du 1 juillet 2015)	2,10

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels statutaires selon le schéma IFRS pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

En conséquence, l'assemblée décide d'attribuer un dividende de 2,10 € brut par action (coupon n°15) aux actionnaires.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.061.378	voix pour
0	voix contre
15.369	abstention

6. Approbation du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée d'approuver le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.943.075	voix pour
98.996	voix contre
34.676	abstention

7. Décharge aux administrateurs de la société

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, à savoir :

- M. Olivier Lippens
- M. Stefaan Gielens
- Mme Adeline Simont
- M. Jean Kotarakos
- Mme Sophie Maes
- M. Jean Franken
- M. Eric Hohl
- Mme Katrien Kesteloot
- Mme Elisabeth Roberti-May
- M. Serge Wibaut

La résolution relative à la décharge à donner à M. Olivier Lippens pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à M. Stefaan Gielens pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à Mme Adeline Simont pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à M. Jean Kotarakos pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à Mme Sophie Maes pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à M. Jean Franken pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à M. Eric Hohl pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à Mme Katrien Kesteloot pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à Mme Elisabeth Roberti-May pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à M. Serge Wibaut pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2016, est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

8. Décharge au commissaire de la société

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société, étant Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2016.

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2016 est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

9. Renouvellement des mandats d'administrateur

Monsieur le Président expose que les mandats d'administrateur de Monsieur Jean Kotarakos et de Monsieur Jean Franken prennent fin immédiatement à l'issue de cette assemblée générale.

L'assemblée générale constate que l'Autorité des Services et Marchés Financiers (« FSMA ») a approuvé le renouvellement de ce mandat, comme mentionné dans le courrier de la FSMA du 26 septembre 2016.

De plus, l'assemblée constate que Monsieur Jean Franken répond aux critères d'indépendance tels que définis par l'article 526ter C. Soc et par la charte de gouvernance d'entreprise d'Aedifica.

En effet, M. Jean Franken :

1° n'a jamais exercé un mandat de membre exécutif du conseil d'administration, ou une fonction de membre du comité de direction ou de délégué à la gestion journalière, ni auprès d'Aedifica, ni auprès d'une société ou personne liée à Aedifica ;

2° n'a jusqu'à présent siégé au conseil d'administration en tant qu'administrateur non-exécutif que pendant un mandat, sans que cette période n'ait excéder douze ans ;

3° n'a pas fait partie du personnel de direction, au sens de l'article 19,2° de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica. De plus, il n'a jamais été un employé d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica ;

4° n'a jamais reçu de rémunération ou un autre avantage significatif de nature patrimoniale d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica, en dehors des honoraires perçus comme membre non-exécutif du conseil d'administration ;

5° soit ne détient aucun droit social représentant un vingtième ou plus du capital d'Aedifica, soit, s'il détient des droits sociaux qui représentent une quotité inférieure à 5%, ces droits sociaux avec ceux détenus dans Aedifica par des sociétés dont l'administrateur indépendant a le contrôle n'atteignent pas un vingtième du capital, ou les actes de disposition relatifs à ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux auxquels l'administrateur indépendant a souscrit. En outre il ne représente en aucune manière un actionnaire rentrant dans les conditions du présent point 5° ;

6° n'a pas entretenu (au cours du dernier exercice social), une relation d'affaires significative avec Aedifica ou une société ou personne liée à Aedifica, ni directement ni en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre du conseil d'administration ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19,2° de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, d'une société ou personne entretenant une telle relation ;

7° n'a pas été au cours des trois dernières années, associé ou salarié du commissaire d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica ;

8° n'est pas membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle M. Stefaan Gielens et/ou M. Jean Kotarakos siègent en tant que membres non-exécutifs de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance, ni entretient d'autres liens importants avec M. Stefaan Gielens et/ou M. Jean Kotarakos du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes ;

9° n'a, ni au sein d'Aedifica, ni au sein d'une société ou d'une personne liée à celle-ci, ni conjointe, ni parents ni alliés jusqu'au deuxième degré exerçant un mandat de membre du conseil d'administration, de membre du comité de direction, de délégué à la gestion journalière ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19, 2°, de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, ou se trouvant dans un des autres cas définis aux points mentionnés ci-avant ;

10° n'entretient aucune relation avec Aedifica qui soit de nature à mettre en cause son indépendance.

L'assemblée générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Jean Kotarakos, en qualité d'administrateur exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.073.487	voix pour
3.260	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Jean Franken, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.076.491	voix pour
256	voix contre
0	abstention

Le mandat de Monsieur Jean Kotarakos en qualité d'administrateur exécutif ne sera pas rémunéré.

Le mandat de Monsieur Jean Franken sera rémunéré conformément à la rémunération mentionnée au point 11 ci-après.

10 Approbation du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2015/2016. Approbation de l'octroi au CEO, au CFO, au COO et au CLO du droit d'acquérir chacun définitivement des actions dans le cadre de ce plan pour un montant brut de respectivement 110.000 euros (CEO), 90.000 euros (CFO), 40.000 euros (COO et CLO) au cours de l'exercice social 2016/2017

Monsieur le Président expose que le conseil d'administration a arrêté un « long term incentive plan » qui a été d'abord annoncé dans le rapport financier annuel 2008/2009 et qui a été approuvé par les assemblées générales du 12 octobre 2010, du 11 octobre 2011, du 26 octobre 2012, du 25 octobre 2013, du 24 octobre 2014 et du 23 octobre 2015, dans le cadre duquel est octroyé un droit d'acquérir des actions de la société au CEO et au CFO.

L'assemblée générale confirme l'application du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2015/2016 et réapprouve le « long term incentive plan » pour tous les membres du comité de direction (CEO, CFO, COO et CLO).

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.016.408	voix pour
60.339	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale approuve d'octroyer au CEO, au CFO, au COO et au CLO le droit d'acquérir chacun définitivement des actions pour un montant brut de respectivement 110.000 euros (CEO), 90.000 euros (CFO), 40.000 euros (COO et CLO) dans le cadre de ce plan au cours de l'exercice social 2016/2017, conformément à la disposition 7.13 du Code de gouvernance d'entreprise 2009 et à l'article 520ter du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.050.664	voix pour
26.083	voix contre
0	abstention

11. Rémunération des administrateurs

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale de fixer, à partir de l'exercice 2016/2017 jusqu'à nouvel ordre, la rémunération des administrateurs non-exécutifs, conformément à ce qui est précisé ci-après.

L'assemblée générale décide d'octroyer, à partir de l'exercice social 2016/2017 jusqu'à nouvel ordre, une rémunération fixe de 50.000 euros hors TVA au président du conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.315	voix pour
2.432	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'octroyer, à partir de l'exercice social 2016/2017 jusqu'à nouvel ordre, une rémunération fixe de 25.000 euros hors TVA au président du comité d'audit, au président du comité de nomination et de rémunération et au président du comité d'investissement.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.315	voix pour
2.432	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'octroyer, à partir de l'exercice social 2016/2017 jusqu'à nouvel ordre, une rémunération fixe de 15.000 euros hors TVA à chacun des autres administrateurs non-exécutifs.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.315	voix pour
2.432	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'octroyer, à partir de l'exercice social 2016/2017 jusqu'à nouvel ordre, un jeton de présence d'un montant de 1.000 euros hors TVA par administrateur non-exécutif et par séance du conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.315	voix pour
2.432	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'octroyer, à partir de l'exercice social 2016/2017 jusqu'à nouvel ordre, un jeton de présence d'un montant de 900 euros hors TVA par administrateur non-exécutif et par séance du comité d'audit, du comité de nomination et de rémunération et du comité d'investissement.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.315	voix pour
2.432	voix contre
0	abstention

12. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit liant la société

Monsieur le Président expose que la société a conclu le 19 février 2016 avec ING Belgique SA, le 7 juin 2016 avec Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe ("CENFE"), le 15 juin 2016 avec BNP Paribas Fortis SA, le 27 juin 2016 avec Belfius Banque SA, et le 28 juin 2016 avec KBC Banque SA, des conventions de crédit qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

L'article 556 du Code des sociétés prévoit cependant que « *seule l'assemblée générale peut conférer à des tiers des droits affectant le patrimoine de la société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle* ».

Dès lors, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier les clauses de changement de contrôle contenues dans ces conventions de crédit liant la société.

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, toutes dispositions des trois conventions de crédit du 19 février 2016 liant la société et ING Belgique SA et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.052.018	voix pour
24.729	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, toutes dispositions de la convention de crédit du 7 juin 2016 liant la société et Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe ("CENFE") et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.052.018	voix pour
24.729	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, toutes dispositions des deux conventions de crédit du 15 juin 2016 liant la société et BNP Paribas Fortis SA et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.052.018	voix pour
24.729	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, toutes dispositions de la convention de crédit du 27 juin 2016 liant la société et Belfius Banque SA et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.052.018	voix pour
24.729	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, toutes dispositions des trois conventions de crédit du 28 juin 2016 liant la société et KBC Banque SA et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.052.018	voix pour
24.729	voix contre
0	abstention

13. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « De Stichel », absorbée par Aedifica le 21 décembre 2015, pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme De Stichel a été absorbée le 21 décembre 2015 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2015.

Par conséquent, le conseil d'administration de De Stichel a arrêté les comptes annuels de la société anonyme De Stichel pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme De Stichel pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

14. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « De Stichel »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme De Stichel pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015 :

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

15. Décharge au commissaire de la société anonyme « De Stichel »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme De Stichel pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

16. Approbation des comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée « Overbeke », absorbée par Aedifica le 21 décembre 2015, pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus

Monsieur le Président expose que la société privée à responsabilité limitée Overbeke a été absorbée le 21 décembre 2015 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2015.

Par conséquent, le gérant unique d'Overbeke a arrêté les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée Overbeke pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée Overbeke pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

17. Décharge au gérant de la société privée à responsabilité limitée « Overbeke »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au gérant de la société privée à responsabilité limitée Overbeke pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015 :

- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

La résolution relative à la décharge à donner au gérant visé ci-dessus est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

18. Décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée « Overbeke »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société privée à responsabilité limitée Overbeke pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit :
4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

19. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Michri », absorbée par Aedifica le 21 décembre 2015, pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme Michri a été absorbée le 21 décembre 2015 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2015.

Par conséquent, le conseil d'administration de Michri a arrêté les comptes annuels de la société anonyme Michri pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme Michri pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

20. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Michri »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Michri pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015 :

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

21. Décharge au commissaire de la société anonyme « Michri »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme Michri pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

22. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Villa Temporis », absorbée par Aedifica le 21 décembre 2015, pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme Villa Temporis a été absorbée le 21 décembre 2015 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2015.

Par conséquent, le conseil d'administration de Villa Temporis a arrêté les comptes annuels de la société anonyme Villa Temporis pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme Villa Temporis pour la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

23. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Villa Temporis »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Villa Temporis pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015 :

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

24. Décharge au commissaire de la société anonyme « Villa Temporis »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme Villa Temporis pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2015 au 21 décembre 2015 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

25. Approbation des comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée « Woon & Zorg Vg Poortvelde », absorbée par Aedifica le 4 juillet 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Monsieur le Président expose que la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Poortvelde a été absorbée le 4 juillet 2016 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2016.

Par conséquent, le gérant unique de Woon & Zorg Vg Poortvelde a arrêté les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Poortvelde pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Poortvelde pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

26. Décharge aux gérants de la société privée à responsabilité limitée « Woon & Zorg Vg Poortvelde »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux gérants de la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Poortvelde pour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1 janvier 2016 au 24 mars 2016 :

- EB Management SPRL (ayant pour représentant permanent M. Eddy Bruyninckx)

b) au cours de la période du 24 mars 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 4 juillet 2016 :

- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des gérants visés ci-dessus sont adoptées comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

27. Décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée « Woon & Zorg Vg Poortvelde »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Poortvelde pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 24 mars 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 4 juillet 2016 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

28. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « RL invest », absorbée par Aedifica le 4 juillet 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme RL Invest a été absorbée le 4 juillet 2016 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration de RL Invest a arrêté les comptes annuels de la société anonyme RL Invest pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme RL Invest pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

29. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « RL invest »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme RL Invest pour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1 janvier 2016 au 29 mars 2016 :

- M. Luc Van Moerzeke
- Vulpia SA (ayant pour représentant permanent M. Luc Van Moerzeke)
- Vulpia Real Estate SCRL (ayant pour représentant permanent M. Luc Van Moerzeke)

b) au cours de la période du 29 mars 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 4 juillet 2016 :

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Mme Laurence Gacoin
- Mme Sarah Everaert
- M. Charles-Antoine Van Aelst
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

30. Décharge aux commissaires de la société anonyme « RL invest »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux commissaires de la société anonyme RL Invest pour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1 janvier 2016 au 18 mars 2016 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Han Wevers

b) au cours de la période du 18 mars 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 4 juillet 2016 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des commissaires visés ci-dessus sont adoptées comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

31. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « La Croix Huart », absorbée par Aedifica le 2 septembre 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme La Croix Huart a été absorbée le 2 septembre 2016 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration de La Croix Huart a arrêté les comptes annuels de la société anonyme La Croix Huart pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme La Croix Huart pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

32. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « La Croix Huart »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme La Croix Huart pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016 :

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Mme Laurence Gacoin
- Mme Sarah Everaert
- M. Charles-Antoine Van Aelst
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

33. Décharge au commissaire de la société anonyme « La Croix Huart »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme La Croix Huart pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

34. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Patrimoniaire Flandria », absorbée par Aedifica le 2 septembre 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme Patrimoniaire Flandria a été absorbée le 2 septembre 2016 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration de Patrimoniaire Flandria a arrêté les comptes annuels de la société anonyme Patrimoniaire Flandria pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme Patrimoniaire Flandria pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

35. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Patrimoniaire Flandria »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Patrimoniaire Flandria pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016 :

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Mme Laurence Gacoin
- Mme Sarah Everaert
- M. Charles-Antoine Van Aelst
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

36. Décharge au commissaire de la société anonyme « Patrimoniaire Flandria »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme Patrimoniaire Flandria pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

37. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Senior Hotel Flandria », absorbée par Aedifica le 2 septembre 2016, pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme Senior Hotel Flandria a été absorbée le 2 septembre 2016 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration de Senior Hotel Flandria a arrêté les comptes annuels de la société anonyme Senior Hotel Flandria pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme Senior Hotel Flandria pour la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.074.683	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

38. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Senior Hotel Flandria »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Senior Hotel Flandria pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016 :

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Mme Laurence Gacoin
- Mme Sarah Everaert
- M. Charles-Antoine Van Aelst
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

39. Décharge au commissaire de la société anonyme « Senior Hotel Flandria »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme Senior Hotel Flandria pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2016 au 30 juin 2016 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2016 au 2 septembre 2016 :

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit :

4.076.747 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 28,73% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

4.027.426	voix pour
47.257	voix contre
2.064	abstention

40. Divers

nihil

L'assemblée constate que l'ordre du jour est épuisé.

Par conséquent, la séance est levée à 16h45

DONT PROCES-VERBAL

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.

Stefaan Gielens

Président

Sarah Everaert

Sécretaire

Anne Verbeeck

Scrutateur

Guido De Decker

Scrutateur

Jean Franken

Administrateur